39ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 18 septembre 2018 à 19h30 A la Halle de gymnastique à Soulce

Présidente : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.

Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

<u>Présents</u>: M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants :

Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric

Juillerat et M. Gérard Ruch.

M. Raphaël Messerli, Chancelier.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel

n° 32 du 5 septembre 2018, par affichage public et sur le site internet de la

Commune.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance à la Halle de gymnastique à Soulce. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, les représentants de la presse et le public. Elle espère que tout le monde a passé de bonnes vacances et fait le plein d'énergie.

Une résolution concernant le PDCn a été déposée, elle est signée par les chefs de groupes et comporte plus de huit signatures. Mme Lucchina donne lecture de la résolution. Cette dernière circule ensuite parmi les conseillers et conseillères pour signatures.

Mme Yvonne Lucchina communique que le bureau du Conseil général, dans sa séance du 7 juin 2018, a pris la décision de ne plus donner lecture de l'ordre du jour. Chacun et chacune ayant pu en prendre connaissance sur le site internet de la Commune. Elle demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

- M. Blaise Schüll (PCSI) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.
- M. Vincent Voyame (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.
- M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.
- M. Lionel Socchi (HSA) est excusé et remplacé par Mme Camille Beuchat.
- M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.

Mme Valérie Soltermann demande une modification du procès-verbal. Elle tient à préciser que ce n'est pas la première fois qu'elle souhaite demander une modification. Jusqu'à présent le groupe HSA n'y était pas favorable. Cette fois-ci, elle a reçu le feu vert et elle remercie son groupe.

Mme Valérie Soltermann relève que dans le procès-verbal n° 38 du Conseil général du 26 juin 2018, elle constate des disparités dans les modes de retranscriptions. A la page 2, point 4 : questions orales. Ces disparités sont évidentes pour les deux premières questions/réponses, mais aujourd'hui, elle se concentre uniquement sur les deux premières questions.

Mme Soltermann constate des lacunes dans la retranscription de la question orale n° 1 de M. Jean-Marie Allimann. Son collègue a bénéficié d'un mode de retranscription qu'on appelle synthétique. Quant à la deuxième question, celle de Mme Soltermann, le mode choisi est la transcription : mot à mot ou copier-coller. Elle ne comprend pas pourquoi cette différence dans le mode de transcription, alors qu'ils sont tous deux conseillers généraux ?

Il faut savoir que l'on demande aux conseillers généraux de transmettre leurs questions orales au secrétaire, ceci pour lui faciliter la rédaction du procès-verbal. C'est ce qu'elle a fait et imagine que son collègue en a fait autant. Par souci d'équité de traitement, elle demande à ce que la question orale de son collègue soit retranscrite le plus fidèlement, qu'il bénéficie tout comme elle, d'une retranscription copier-coller.

Mme Soltermann souligne qu'elle ne tient pas pour responsable le secrétaire, qui fait un travail très difficile, elle lui témoigne toute sa reconnaissance d'effectuer cette tâche hautement délicate.

A l'avenir, elle demande que la retranscription des procès-verbaux fasse l'objet d'une réflexion, qu'un mode de retranscription soit défini et qu'il s'applique pour tous, afin de garantir une équité de traitement.

- M. Patrick Ballaman (PS+Verts) rappelle le règlement, le procès-verbal peut être modifié en cas d'erreurs ou omissions (article 14, alinéa 3 du règlement du Conseil général).
- M. le Maire relève que si l'on veut tout retranscrire, il faut que la séance soit enregistrée. Il indique que le bureau du Conseil général va en parler lors de sa prochaine séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est accepté, avec les remarques de Mme Valérie Soltermann et remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme la présidente Yvonne Lucchina adresse ses félicitations à M. Mirco Bellè, administrateur financier, qui a obtenu le Brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

Je tiens également à féliciter la voirie pour la conception et la réalisation du rond-point à l'entrée du village vers le centre COOP. C'est une belle réussite et au vu des réactions de la population, il plaît bien.

Elle communique que M. Arnaud Viatte (groupe PDC) remplace Mme Jessica Wiser en tant que membre suppléant du Conseil général.

Mme Lucchina informe que la journée des aînés aura lieu le samedi 27 octobre 2018 au CCSC à Courfaivre. Les organisateurs recherchent des personnes bénévoles pour aider le vendredi pour la préparation de la salle et le samedi.

Mme Lucchina a participé à l'inauguration du lotissement des Longues Royes à Bassecourt le 5 juillet 2018.

- M. le Maire Jean-Bernard Vallat félicite également M. Mirco Bellè pour l'obtention de son Brevet fédéral. Il félicite également Nora Chavanne et Luca Haering, tous deux apprentis à l'administration communale, qui ont obtenu leur CFC d'employé de commerce.
- M. le Maire revient sur l'incendie qui a détruit la tribune du FC Bassecourt. Des containeurs ont été aménagés. La Commune ne va pas payer les conteneurs, mais elle va faire la banque.
- M. Jean-Bernard Vallat communique que les séances d'information concernant le projet de Moloks ont toutes été agendées.

M. le Maire relève que nous allons recevoir le 1^{er} acompte de la facture d'eau, avec une augmentation conséquence, cela résulte de l'application de la loi cantonale.

L'administration communale a introduit la Gestion Electronique des Documents (GED). Tous les documents sont scannés. Afin de pouvoir les enregistrer, nous vous demandons de bien vouloir transmettre les procès-verbaux des commissions à notre Chancelier Raphaël Messerli.

Concernant le problème d'eau cet été à Bassecourt, M. le Maire explique qu'un puits a dû être réparé et assaini.

Concernant le problème de pollution au Tabeillon, de l'eau stagnait sous le métro et devait aller à la STEP. Il y a des arrivages de tuyaux dont on ignore la provenance. La source d'où provient la pollution n'est certainement pas volontaire. L'Office de l'environnement procède à des analyses pour trouver la source du problème.

M. le Maire remarque que le passage sous voies à la gare à Bassecourt a été inondé lors du premier orage. La pompe ne fonctionnait plus.

M. le Maire communique que suite au raccordement de Sceut, le nettoyage des conduites aura lieu le 16 octobre prochain, si les conditions le permettent.

4. Questions orales

- M. Alain Girardin (HSA) relève que le 10 septembre dernier, la Commune mixte de Haute-Sorne a adressé un courrier destiné aux personnes concernées par l'implantation de moloks sur le territoire de la Commune. Le contenu du courrier précise que les personnes concernées se limitent aux futurs riverains d'un emplacement prévu pour un molok. Conscients de la pénibilité de trouver des terrains communaux vacants, il en découle les deux questions suivantes :
 - 1. Haute-Sorne Avenir estime que la pose de moloks concerne toutes les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne. Etant donné que c'est l'ensemble de la population qui devra modifier ses habitudes, Haute-Sorne se demande si des séances d'information ouvertes à toute la population sont-elles à venir ?
 - 2. Haute-Sorne Avenir étant certain que tous les critères de sécurité et d'affiliation aux écopoints actuels ont été envisagés et analysés, est-ce que l'exécutif à la possibilité de renseigner la population quant aux différents lieux choisis pour la pose de ce moloks, ainsi qu'aux critères requis qui ont motivé ces choix ?

Mme Géraldine Beuchat répond que des séances sont organisées dans chaque village, auxquelles sont invités les propriétaires adjacents aux emplacements des moloks. Ensuite, une information sera donnée à l'ensemble de la population. La demande de permis de construire devra être déposée jusqu'au 31 décembre 2018 par le SEOD.

- M. Alain Girardin (HSA) est partiellement satisfait.
- M. Patrick Ballaman (PS+Verts) informe que son groupe a appris que des caméras de surveillance avaient été installées à l'intérieur des bâtiments de l'école primaire de Bassecourt. Apparemment, le Conseil communal n'était pas au courant de la situation puisqu'il a exigé, dès qu'il en a été informé, que les caméras soient enlevées sans délai. La commission d'école n'était à priori pas au courant non plus. Nous n'avons pas eu de retour dans ce sens de la part de nos représentants. M. Ballaman remarque qu'un système de surveillance fait appel à des prescriptions légales claires et précises et sont traitées en particulier par notre règlement de police locale. Il n'a pas besoin d'insister sur le fait qu'il s'agit d'un sujet particulièrement sensible. Le groupe PS+Verts se demande principalement comment il est possible que des caméras soient installées sans l'aval des autorités communales ? Le groupe PS+Verts aimerait connaître également les besoins auxquels répondait une telle démarche et qui en a donné le mandat ?

Le groupe PS+Verts imagine que le Conseil communal a pris cette affaire en main. Il le remercie de nous informer encore des mesures qui ont été envisagées et de nous indiquer qui prendra en charge les frais induits par cette initiative ?

- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que pour le Conseil communal, la surprise était totale et pour la commission d'école également. Personne n'était au courant. Ces caméras ont été démontées pour les besoins des travaux. L'initiative est d'une seule personne, qui a fait poser des caméras sans en demander l'autorisation. Nous savons qui a pris cette initiative. Le Conseil communal ne va rien payer dans le cadre de cette affaire.
- M. Patrick Ballaman (PS+Verts) est satisfait de la réponse.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts), rappelle que depuis plusieurs années, les communes ont le devoir de lutter contre les plantes invasives. La Commune de Haute-Sorne a pris ses responsabilités et à, par exemple, mis au point un programme de fauchage suivi de l'Impatiente glanduleuse, grande plante à fleurs roses affectionnant les combes humides et la proximité des cours d'eau. Mais il existe d'autres plantes invasives sur le territoire communal dont une qui s'avère dangereuse pour la santé publique : la Berce du Caucase. C'est une plante qui peut mesurer de 2 à 4 mètres de hauteur et dont les inflorescences blanches se présentent en ombelles pouvant atteindre 50 cm de diamètre. Malheureusement, la sève de cette géante est phototoxique, c'est-à-dire qu'elle provoque des réactions cutanées dès le moment où la peau touchée est exposée à la lumière : inflammation ou brûlures étendues pouvant aller jusqu'au second degré. On comprend donc l'importance d'éradiquer cette plante. Le travail à effectuer n'est pas compliqué, mais il faut tout de même être bien informé. Qui s'y frotte, s'y pique!

D'ailleurs, en août 2016, la commission Environnement a été informée, par écrit, de cas de brûlures survenus à Soulce. Plusieurs pistes d'action ont alors été explorées par la commission Environnement dont une collaboration entre l'EFEJ et l'ENV ou l'intervention ciblée du biologiste Marc Tourette de Soulce qui a les compétences et les connaissances pour effectuer ce travail.

En décembre 2016, la commission Environnement en séance commune avec la commission des Digues a pris la décision de nettoyer les stations répertoriées à Soulce. Un plan évolutif réalisé avec le bureau Natura est à disposition. Un montant suffisant figure au budget 2017. Toutes les conditions sont donc réunies. Le choix de l'intervenant se porte sur M. Marc Tourette que le président de la commission des Digues s'engage à contacter. En ce début d'automne, nous avons eu connaissance de nouveaux cas de brûlures dans la région de Soulce. Nous vous demandons donc si les démarches qui devaient être entreprises l'ont bien été et si, par conséquent, la lutte contre la Berce du Caucase a commencé ?

M. Raoul Jäggi répond qu'il existe une carte des endroits où se trouve la Berce du Caucase. Si des personnes nous signalent où il y en a, on pourra le mentionner sur notre site internet. Cette plante est dangereuse, elle peut brûler. Pour l'Impatiente glanduleuse et la Renoué du Japon, elles viennent de faire partie d'un programme d'éradication. Si on coupe à la racine, la Berce du Caucase repousse moins vite.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts) est satisfaite de la réponse.

- M. Yoann Schaffter (UDC) relève que même si l'initiative, avec à la clé plus de 4'000 signatures a été invalidée, force est de constater que la géothermie profonde ne fait plus l'unanimité et le dossier paraît plutôt enlisé. Cette technologie si gourmande en eaux, nous paraît presque irréalisable au vu des sécheresses à répétition. Dès lors, nous demandons que le Conseil communal prenne position sur cette technologie des plus risquée. Ceci afin de ramener la sérénité dans notre commune.
- M. Jean-Bernard Vallat répond que c'est un vaste sujet. L'initiative a été jugée irrecevable et le dossier est maintenant au Tribunal fédéral. Il ne pense pas que le Conseil communal va prendre position pour le moment. Le Conseil communal attend une décision du Tribunal fédéral et le rapport concernant la Corée du Sud.
- M. Yoann Schaffter (UDC) est partiellement satisfait.
- M. Julien Meier (PDC) indique qu'il a été porté à sa connaissance et ce par divers canaux les faits suivants. Lors de plusieurs assemblées bourgeoises, agendées et acceptées par les différentes parties concernées, le conseiller communal, responsable de dicastère a soit quitté les débats prématurément

sans donner de raisons valables ou plus grave, s'est excusé 20 minutes avant le début de l'assemblée avec pour excuse qu'il souhaitait regarder le match du mondial de notre équipe nationale. Il tient à rappeler que le poste de conseiller communal n'est pas une obligation, que vous avez décidé et choisi de vous mettre sur une liste en tant que politicien aguerri et en connaissance de cause. M. Meier rappelle qu'un conseiller communal à Haute-Sorne perçoit un salaire d'environ Fr. 20'000,- annuel pour l'exercice de ses fonctions. Si ce salaire se justifie pour les travaux à faire, il ne l'est pas pour les agissements précités. Au cas où la motivation et le temps nécessaire ne seraient pas suffisants, il se demande pourquoi s'être mis en liste ? Si le problème provient d'un manque de connaissances, il précise que la commune prend à sa charge des cours permettant une mise à niveau afin de pouvoir exercer ses fonctions de manière convenable, cours que vous souhaitiez rendre obligatoires. Si nous sommes tous d'avis que de telles façons de fonctionner ne sont pas acceptables, M. Meier souhaiterait son avis sur ces faits et savoir comment il pense améliorer les choses pour la suite de son mandat.

M. Raoul Jäggi est un peu surpris par la question, sachant que d'une part les commissions bourgeoises sont totalement indépendantes et non des commissions communales et que ces commissions invitent à bien plaire le Conseiller communal qui en principe, effectivement, essaie de s'y rendre. Concernant la commission de Soulce, il est vrai que les dates de ces trois séances qui ont été décidées sans me consulter soient tomber sur des soirs où j'avais déjà d'autres séances, à l'exception de la première à laquelle j'ai d'ailleurs participé. Sachez cependant que j'ai prévenu à chaque fois le président qui ne m'a fait aucun commentaire ni reproche à ce sujet et sachez aussi qu'un autre membre du Conseil communal siège comme membre dans cette commission de Soulce et garantit ainsi un lien avec l'exécutif. Sachez encore que depuis environ six mois de fonctionnement de ces commissions bourgeoises et du triage forestier où je représente les bourgeoisies, cela représente pour moi un peu plus de 2 séances par semaine. J'espère ainsi satisfaire à vos interrogations sur mon emploi du temps. J'aimerais ajouter que je suis étonné que cette question soit issue du PDC. Car en effet un de vos conseillers de la précédente législature n'a pas trouvé le temps de convoquer une seule fois la commission des Forêts, Pâturages pendant 5 ans... et celle-là est pourtant une commission communale. Je constate qu'il a eu plus de chance que moi puisque cela est passé inapercu!

M. Julien Meier (PDC) est partiellement satisfait de la réponse.

Mme Adeline Mahon (PDC) rappelle qu'il y a moins d'un mois, le ruisseau du Tabeillon à Glovelier a été pollué, ce qui a entraîné la mortalité de nombreux poissons. Suite à cet événement, les exploitations agricoles voisines du ruisseau ont été contrôlées. On pourrait donc penser que cette pollution est d'origine agricole. Elle pose les questions suivantes :

- 1) Qu'elles sont les origines de cet événement ?
- 2) Est-ce que des mesures seront prises à l'avenir pour éviter ce genre de désagrément ?
- M. Pascal Crétin répond qu'en fait il y a eu trois pollutions, seule la première a provoqué des dégâts à la faune (poissons); les deux suivantes n'ont fait que de colorer l'eau (blanchâtre : probablement peinture ou autres solvants). L'Office de l'environnement (ENV) a été partie prenante dès la première pollution et aussi pour les suivantes. ENV a immédiatement ouvert une enquête et dès lors la commune ne peut pas donner d'autres informations. Je vous rassure tout de même, il n'y a pas que les agriculteurs qui ont été contrôlés, mais tous les riverains du Tabeillon, ainsi que du métro. Je précise encore pour toute la population que tous les dépotoirs et autres écoulements d'eaux usées ne sont pas forcément toujours tous reliés au SEDE.

Mme Adeline Mahon (PDC) est satisfaite de la réponse.

- M. Chistophe Terrier (PS+Verts) signale que des citoyens de notre commune se sont demandés pourquoi Haute-Sone n'offrait pas à ses habitants la possibilité de se procurer des cartes journalières CFF à prix réduits auprès d'elle, à l'instar de ce qui se pratique sur Delémont ou Porrentruy? Il demande si la commune à l'intention d'offrir ce service? Et si non, M. Terrier demande qu'elles sont les possibilités qui s'offrent aux citoyens à ce sujet?
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que la question a été posée plusieurs fois. Delémont a des cartes journalières pour l'ensemble du district. M. le Maire va parler de ce sujet à l'assemblée des maires.
- M. Christophe Terrier (PS+Verts) est satisfait de la réponse.

M. Laurent Beuchat (PCSI) revient sur la journée du 18 juin 2017, qui représente pour le peuple jurassien le jour où une partie de son histoire est réparée après une longue lutte, celle du vote populaire des habitants de la ville de Moutier, acceptant que celle-ci soit rattachée au Canton du Jura. Depuis ce scrutin, quelles ne sont pas toutes les "combines" des opposants pour faire invalider ce scrutin et voir même pratiquer la politique de "la terre brûlée", à l'instar de la mise en vente de l'Hôpital de Moutier, ceci avec la bénédiction du Gouvernement bernois.

Sa question est simple, à l'instar du Conseil de ville de Delémont sur le même sujet, est-ce que la commune de Haute-Sorne imagine faire des démarches pour appuyer, soutenir, accompagner (même de manière passive) les habitants et la municipalité de Moutier dans le chemin tortueux les menant au rattachement du canton du Jura ? C'est sans rappeler qu'elle est notre voisine dynamique par ses frontières qu'elle partage avec notre beau village de Soulce.

- M. Jean-Bernard Vallat répond que la commune de Haute-Sorne s'était réjoui de la décision de Moutier. Il rappelle que nous avions participé à une action en installant un drapeau de Moutier dans notre commune. La commune de Haute-Sorne peut et doit participer à des actions qui seraient organisées, avec les autres communes jurassiennes. On pourrait imaginer une marche sur Berne.
- M. Laurent Beuchat (PCSI) est satisfait de la réponse.
- M. Patrick Ballaman (PS+Verts), constate que dans les retours qu'il a obtenu à leur dernière séance du groupe, plusieurs commissions n'ont pas encore siégé à ce jour, alors que le début de cette législature est déjà bien entamé. Il semble que le fonctionnement des commissions de dicastères, permanentes ou spéciales soit disparate et que les cahiers des charges fassent encore défaut pour la plupart. Ces éléments sont importants pour le bon fonctionnement de la commune ainsi que l'échange entre les différentes parties (Conseil communal Conseil général et les commissions). En fin de première législature, il a relancé le Conseil communal au sujet de la motion PCSI intitulée "préparons ensemble l'avenir de notre commune" qui avait pourtant été déposée en septembre 20015. Cette motion reprenait notamment le thème des commissions avec une optimisation de celles-ci (regroupement ou suppression de commissions selon les expériences vécues en première législature). La mise en vigueur de la motion doit probablement passer par des modifications de règlement et il avait été judicieux de commencer cette deuxième législature sur ces nouvelles bases. Quelles mesures le Conseil communal entend-il mettre en place pour le suivi des commissions (séances régulières, participation aux séances, pv des séances) ? Dans quel délai le Conseil communal va-t-il traiter la motion et en particulier la configuration des commissions nécessaires au bon fonctionnement de la Commune ?
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que toutes les commissions ont été nommées et doivent fonctionner. Avec l'envoi des procès-verbaux au secrétariat, on pourra savoir si les commissions se réunissent. Avec moins de commission, il n'y aura plus de doublon. Il ajoute que la Commission mairie siègera pour la première fois ce jeudi et discutera de cas précis. On va essayer de faire mieux et faire une analyse.
- M. Patrick Ballaman (PS+Verts) est partiellement satisfait.
 - Prendre connaissance et approuver la modification du règlement sur les émoluments de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 117 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire rappelle que le message est assez clair. Les modifications portent sur cinq articles. M. le Maire donne connaissance des articles modifiés.

<u>Art. 6.4.2</u>: Mise à disposition d'une remorque pour le transport de déchets au SEOD : actuellement, l'administration communale essuie des pertes puisque les effectifs ne sont pas couverts par l'émolument perçu pour cette prestation. Par conséquent, avec la modification proposée, les pertes financières seront éliminées. **Modification : mise à disposition d'une benne de 6 m³ pour le transport : Fr. 250,- au lieu de Fr. 100,-.**

<u>Art. 13, ch. 1.11</u>: Concernant la consultation des archives communales : la valeur du point diminuant quelque peu, une conséquence financière de peu d'importance aura lieu. Toutefois, celle-ci sera compensée par l'augmentation de la valeur du point pour les certificats de bonnes vie et mœurs. **Modification : prix par consultation Fr. 50,- au lieu du tarif horaire de Fr. 90,- à Fr. 120,-.**

Art. 13, ch. 2.1.2 : Concernant les certificats de bonne vie et mœurs : la valeur du point augmentant quelque peu, un léger impact aura lieu sur les finances. **Modification : certificat de bonne vie et mœurs Fr. 15,- au lieu de Fr. 10,-.**

Art. 13, ch. 6.2.2: Concernant les numéros de bâtiments : il n'est légalement pas possible de facturer une prestation qui n'est pas fournie. Par conséquent, cet émolument de pose du numéro doit être radié du règlement. Concernant l'émolument relatif au prix de la plaquette, celui-ci est adapté en fonction du prix coûtant de la plaquette. Il ne devrait donc y avoir aucune conséquence financière. Modification : fourniture de numéro par pièce Fr. 100,- au lieu de la fourniture de numéro par pièce Fr. 30,- et pose du numéro, par pièce Fr. 50,-.

Art. 13, ch. 7:1.3 : Concernant les cas de refus / retrait de permis de construire : les frais effectifs annexes à une demande de permis sont actuellement à charge de la Commune. Par conséquent, une amélioration du point de vue financier devrait être perceptible en modifiant la disposition de telle sorte que ces frais effectifs soient facturés au requérant. Modification : Frais effectifs découlant de la demande de permis (taxes et émoluments cantonaux, frais de publication, etc).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passée au vote, la modification du règlement sur les émoluments de la Commune mixte de Haute-Sorne est acceptée à la majorité évidente.

6. Prendre connaissance et approuver le projet de l'Entreprise 360 Comte SA à la rue du Midi à Bassecourt d'un montant global de Fr. 619'275,- et décider du montant de la participation communale de Fr. 112'235,- TTC concernant la réfection et le nouvel équipement de la rue du Midi à Bassecourt (Message n° 118 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch, conseiller communal responsable de l'urbanisme, explique que nous devons nous prononcer sur un projet privé avec une participation communale. L'entreprise Comte SA est maître d'œuvre. La rue du Midi est située à l'est du village de Bassecourt, au sud des voies CFF. Elle débute depuis la rue Dos-chez-Mérat dans le sens Nord – Sud. L'entreprise Comte SA est entrée en contact avec les autorités de la commune mixte de Haute-Sorne afin d'exposer leur projet de construction de villas mitoyennes et villas individuelles sur les parcelles situées à l'est de la rue du Midi. Cette viabilisation permettra la construction de 13 maisons.

Au total, le coût du projet de l'entreprise Comte SA est de Fr. 619'275,-. Le financement est assuré en totalité par l'entreprise générale Comte SA qui est maître d'ouvrage. La participation de la commune se monte à Fr. 112'235,-. Elle est calculée sur la base du devis estimatif de l'entreprise générale, le coût des travaux est réparti en 4 volets distincts, soit : la viabilisation de base, la viabilisation de détail, les honoraires et les divers et imprévus.

La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 112'235,-. Une demande de subvention sera faite auprès de l'ECA Jura. Une promesse de subvention est espérée à hauteur de Fr. 11'000,-.

M. Gérard Ruch indique que le Conseil communal recommande d'accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Grellier (HSA) demande pourquoi nous devons aussi se prononcer sur le projet ?

Gérard Ruch répond que le Conseil général doit se prononcer sur la participation de la commune. Le projet global de l'entreprise Comte SA reste une information.

Passé au vote, le crédit de Fr. 112'235,- est accepté à l'unanimité. Le Conseil général accepte de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 46'000,- nécessaire à la réalisation d'investigations de l'ancienne décharge du Paddock (Message n° 119 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale responsable de l'environnement, explique que le Conseil général du 16 avril 2016 avait octroyer un crédit de Fr. 133'000,- pour la réalisation des investigations de l'ancienne décharge du Paddock en application de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués. Les forages suivis des prélèvements et analyses d'eaux souterraines ont démontré la nécessité d'un assainissement pour le foyer de pollution aux solvants chlorés. La nécessité d'un assainissement du foyer de pollution aux solvants étant maintenant établie, il convient de déterminer l'urgence de l'assainissement, puis d'établir un projet d'assainissement. Le crédit initial s'élève à Fr. 133'000,- TTC. Les prestations ont été réalisées à ce jour pour un montant de Fr. 74'300,-TTC. Le solde de prestation à réaliser se monte à Fr. 56'600,- TTC. Les prestations complémentaires et l'actualisation des prix pour les diagraphies MIP s'élèvent à Fr. 48'000,- TTC. Compte tenu des économies réalisées à ce jour, la demande porte sur un crédit complémentaire de F. 46'000 TTC. Les investigations exigées répondent aux exigences de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement de sites pollués. En l'état actuel des subventions, elles pourront être prises en charges à raison de 60 % par le fonds cantonal pour la gestion des déchets et à raison de 40 % par le fonds fédéral OTAS. Les dépenses sont assurées par les recettes courantes, dans l'attente du versement des instances accordant les subventions.

La discussion est ouverte.

M. Luigi Viesti demande quel bureau a été mandaté ?

Mme Géraldine Beuchat répond que le bureau RWB a été mandaté pour s'occuper de ce projet.

Passé au vote, le crédit complémentaire de Fr. 46'000,- nécessaire à la réalisation d'investigations sur l'ancienne décharge du Paddock est accepté à l'unanimité. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

8. Répondre à la question écrite n° 33, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Heures nécessaires pour répondre au CFI & système de contrôle interne à notre Commune".

Mme Céline Grellier (HSA) est partiellement satisfaite.

- 9. Répondre à la question écrite n° 35, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée : "Soutien au commerce local de Haute-Sorne".
- M. Lionel Socchi (HSA) étant excusé, M. Noël Pedreira indique qu'il est partiellement satisfait.
 - 10. Répondre à la question écrite n° 37, déposée par le Groupe PS+Verts le 8 mai 2018, intitulée : "Réseau d'eau".
- M. Patrick Ballaman (PS+Verts) est satisfait.

11. Motion n° 9, intitulée : "Service de redistribution d'aliments invendus".

La motion a été acceptée le 27 juin 2016. Mme Nicole Eggenschwiler a préparé un résumé de ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour. Le document n'est pas lu, étant donné que chacune et chacun a pu en prendre connaissance. Le Conseil communal a soutenu cette initiative et en attendant une nouvelle décision pour 2019 de Table Couvre-Toi, décide de donner suite à la motion de la manière suivante :

- > Le Conseil communal garde des contacts avec Table Couvre-Toi et les paroisses pour l'avenir.
- Le Conseil communal pourrait également entrer en matière pour apporter son soutien financier à la création d'une organisation de bénévoles sous une forme associative dans notre commune, si des citoyens, initiateurs et bénévoles, souhaitent réaliser ce service.
- Le Conseil communal admet également, comme le demande la motion, de renforcer l'information aux habitants de Haute-Sorne pour les diriger sur toutes les possibilités d'aide aux plus démunis. Une information sera donnée également sur les heures d'ouverture de Table Couvre-Toi de notre région, des magasins Caritas, des Cartons du Cœur et du réseau d'entraide Coup de Cœur.
- M. Patrick Ballaman rappelle avoir eu une réponse lors de la séance du Conseil général le 16 mai 2017. Son groupe a échangé concernant ce projet et prend acte que des mesures s'engagent dans les mois prochains. Il espère que la presse en fera l'écho.
 - 12. Décider la création d'une commission spéciale de cinq membres concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.

Mme Yvonne Lucchina explique que lors de la séance du bureau, il a été décidé de créer une commission spéciale de cinq membres concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre. Ce soir, la votation porte sur la décision de créer cette commission. Les membres de ladite commission seront désignés lors de la prochaine séance du Conseil général.

- M. Noël Pedreira (HSA) est d'avis que ce sujet doit être traité en profondeur. Le groupe HSA s'est posé la question sur l'efficacité d'une telle commission. Est-ce que nous n'aurions pas meilleur temps de mandater un bureau ou une personne professionnelle ?
- M. Laurent Beuchat (PCSI) trouve que c'est une bonne idée, son groupe soutien la création de cette commission. A voir pour trouver des gens experts.

Passée au vote, la création d'une commission spéciale de cinq membres concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre est acceptée par 25 voix contre 6.

Résolution:

M. Patrick Ballaman présente la résolution concernant le Plan Directeur Cantonal. Ensuite, cette dernière est développée par M. Gérard Ruch. Il explique ce que représente un Plan directeur cantonal. Les buts sont louables et non contestés. De plus, il s'agit d'une obligation : tous les cantons doivent revoir leur Plan directeur. M. Ruch précise que nous avons déjà donné notre avis, qui n'a pas été retenu. Dans le projet, Haute-Sorne est définie comme Pôle industriel relais alors que le Pôle régional se justifiait. Si les lignes directrices ne pouvaient plus être mises en discussion, nous demanderons les modifications des fiches. Le Conseil communal va rencontrer prochainement la commission cantonale de l'environnement et de l'équipement.

Mme Yvonne Lucchina remercie M. Gérard Ruch.

La résolution est acceptée par 32 voix contre 1.

Mme Yvonne Lucchina donne connaissance d'une motion déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA), intitulée : "Fournir des places de parc aux habitants de Haute-Sorne".

Mme la Présidente donne connaissance de deux questions écrites, la première émanant de Mme Valérie Soltermann (groupe HSA), intitulée : "Pollution Tabeillon" et la deuxième déposée M. Patrick Ballaman (groupe PS+Verts), intitulée : "Subventions cantonales versées pour la construction de pavillons en bois à l'école secondaire de Haute-Sorne (ESHS)".

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 21h35.

Bassecourt, le 18 septembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL La Présidente Le Secrétaire

Yvonne Lucchina

Gérald/Kraft